

Journal officiel de l'Union européenne

C 330



Édition
de langue française

Communications et informations

66^e année

19 septembre 2023

Sommaire

IV Informations

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

Commission européenne

2023/C 330/01	Taux de change de l'euro — 18 septembre 2023	1
---------------	--	---

V Avis

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

Commission européenne

2023/C 330/02	Notification préalable d'une concentration (Affaire M.11265 – DEUTSCHE BANK / MUNICH RE / WELTEC HOLDING JV) — Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée ⁽¹⁾	2
2023/C 330/03	Notification préalable d'une concentration (Affaire M.11216 – LIBERTY / ISD DUNAFERR) — Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée ⁽¹⁾	4

FR

⁽¹⁾ Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.

IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION EUROPÉENNE

Taux de change de l'euro ⁽¹⁾

18 septembre 2023

(2023/C 330/01)

1 euro =

Monnaie		Taux de change	Monnaie		Taux de change
USD	dollar des États-Unis	1,0663	CAD	dollar canadien	1,4400
JPY	yen japonais	157,44	HKD	dollar de Hong Kong	8,3386
DKK	couronne danoise	7,4551	NZD	dollar néo-zélandais	1,8067
GBP	livre sterling	0,86141	SGD	dollar de Singapour	1,4551
SEK	couronne suédoise	11,9872	KRW	won sud-coréen	1 413,49
CHF	franc suisse	0,9564	ZAR	rand sud-africain	20,2948
ISK	couronne islandaise	145,10	CNY	yuan ren-min-bi chinois	7,7796
NOK	couronne norvégienne	11,5688	IDR	rupiah indonésienne	16 389,03
BGN	lev bulgare	1,9558	MYR	ringgit malais	4,9999
CZK	couronne tchèque	24,406	PHP	peso philippin	60,534
HUF	forint hongrois	384,13	RUB	rouble russe	
PLN	zloty polonais	4,6383	THB	baht thaïlandais	38,072
RON	leu roumain	4,9690	BRL	real brésilien	5,1905
TRY	livre turque	28,8108	MXN	peso mexicain	18,2252
AUD	dollar australien	1,6575	INR	roupie indienne	88,8295

⁽¹⁾ Source: taux de change de référence publié par la Banque centrale européenne.

V

(Avis)

**PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE
CONCURRENCE****COMMISSION EUROPÉENNE****Notification préalable d'une concentration****(Affaire M.11265 – DEUTSCHE BANK / MUNICH RE / WELTEC HOLDING JV)****Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2023/C 330/02)

1. Le 11 septembre 2023, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

- DWS Alternatives Global Limited («DWS Alternatives», Royaume-Uni), qui fait partie de DWS Group GmbH & Co. KGaA («DWS», Allemagne), contrôlée par Deutsche Bank AG (Allemagne),
- Münchener Rückversicherungs-Gesellschaft Aktiengesellschaft in München («MunichRe», Allemagne),
- Weltec Holding GmbH («Weltec», Allemagne), contrôlée par Loft Holding GmbH («Allemagne»).

DWS Alternatives et MunichRe acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de l'ensemble de Weltec.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

- DWS est une société de gestion d'actifs disposant d'un vaste portefeuille d'investissement, qui inclut des investissements dans des actifs d'infrastructure en Europe;
- MunichRe est une compagnie d'assurance qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur des solutions de réassurance, d'assurance directe et d'assurance des risques accessoires, et qui propose également des services de gestion d'actifs au niveau mondial (MEAG Munich ERGO AssetManagement GmbH);
- Weltec exploite des centrales à biogaz et vend leur production, y compris du biométhane, de l'électricité, de la chaleur et des engrais.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée du traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽²⁾, il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

⁽²⁾ JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11265 – DEUTSCHE BANK / MUNICH RE / WELTEC HOLDING JV

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

Notification préalable d'une concentration
(Affaire M.11216 – LIBERTY / ISD DUNAFERR)
Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2023/C 330/03)

1. Le 8 septembre 2023, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil, d'un projet de concentration ⁽¹⁾.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

- Liberty Steel Central Europe («LSCE») (Hongrie), contrôlée par Liberty Steel Group («Liberty») (Royaume-Uni),
- ISD Dunaferr Dunai Vasmű Zártkörűen Működő Részvénytársaság «f.a.» («ISD Dunaferr»)(Hongrie), et ISD Kokszoló Kft. «f.a.» («ISD Kokszoló»)(dénommées conjointement «Target»)

Liberty entend acquérir, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de Target.

La concentration sera réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- Liberty est un groupe sidérurgique et minier mondial qui fournit un large éventail de produits sidérurgiques à divers secteurs, dont la construction, le pétrole et le gaz, l'aérospatial, l'automobile, le rail et les infrastructures,
- ISD Dunaferr est un producteur d'acier intégré établi à Dunaújváros, en Hongrie. Avant la procédure de liquidation pour cause d'insolvabilité, ISD Dunaferr menait des activités de fabrication et de vente de produits laminés à chaud, laminés à froid et galvanisés à chaud.
- ISD Kokszoló produit du coke de haut fourneau destiné à approvisionner les deux hauts fourneaux d'ISD Dunaferr.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée du traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽²⁾, il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11216 – LIBERTY / ISD DUNAFERR

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

⁽²⁾ JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffes des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

ISSN 1977-0936 (édition électronique)
ISSN 1725-2431 (édition papier)



Office des publications
de l'Union européenne
L-2985 Luxembourg
LUXEMBOURG

FR